

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°001/2020

OBJET : Environnement : Appel à projet « Un Arbre en Ville ».

L'an deux mille vingt, le 10 du mois de février à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 4 février 2020.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Françoise DAMILANO / Catherine DINI /Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI / Sophie ESPOSITO / Christine DECORDIER/ Gracienne DODAIN/ Véronique PINAI / Xavier JARJANETTE.

PROCURATIONS : Eddie DEGIOVANNI à Philippe MINEUR / Taoufick FATFOUTA à Romain BIANCHI / Jean-Luc CAMBRA à Charles BEVACQUA / Martine DUNOYER DE SEGONZAC à Monsieur le Maire.

ABSENT : Marc LE ROY / Delphine BOLLARO/ Jérémy GIBELLIN / Mélanine MORINI / Sonia CHAKROUNI / Guy GRANIER / Jean-Yves LESSATINI / Régine RODRIGUEZ.

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;

VU la délibération n°17-104 du 17 mars 2017 du Conseil régional approuvant le cadre d'intervention et les orientations stratégiques de la politique régionale en faveur de la gestion patrimoniale forestière et sa valorisation ;

VU la délibération n°17-1107 du 15 décembre 2017 du Conseil régional approuvant le Plan climat « Provence-Alpes-Côte d'Azur : Une COP d'avance » ;

VU la délibération n°18-35 du 16 mars 2018 du Conseil régional approuvant les principes et modalités des Contrats régionaux d'équilibre territorial de deuxième génération ;

CONSIDERANT

- que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est reconnue comme « hotspot » en matière de biodiversité au niveau mondial ;

- que face aux changements climatiques, la question de la résilience des espaces urbains et forestiers est un enjeu fondamental auquel il s'agit de répondre ;

- que le développement, le renforcement et la valorisation des zones arborées, est une réponse à cet enjeu ;

- que la forêt se caractérise par une grande diversité de peuplements feuillus et résineux et permet de stocker jusqu'à 52 000 kilos tonnes de CO² par an soit 35 % des émissions régionales ;

- qu'elle joue donc un rôle important dans le processus d'adaptation et d'atténuation du changement climatique ;

- que l'arbre a de nombreuses fonctions en milieu rural : fonctions économiques, maintien des sols, protection de la qualité des eaux souterraines et de surface ;

- que l'arbre est un allié de la ville et de ses habitants parce qu'il contribue à une meilleure qualité de l'air, à la climatisation et l'ombrage, la gestion de l'eau, la réduction du bruit, des habitats pour la faune ;

- que la majorité régionale a adopté en décembre 2017 son Plan climat « Une COP d'avance » qui comprend quatre actions en faveur du reboisement de nos villes et de nos forêts :

. Action 88 : Accompagner le développement de la nature en ville dans les territoires urbanisés de la région

. Action 89 « Repenser le modèle des Smart Grid en privilégiant les démarches globales d'aménagement pour faire cohabiter la ville et la nature ;

- que 3 millions d'euros seront consacrés à ce dispositif ;

La Région remboursera l'achat et la plantation des arbres.

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Il est décidé au Conseil municipal :

1/- **d'approuver** l'Appel à projets « Arbres en ville »

2/- **de respecter** que tout projet d'aménagement et ou d'équipement public sollicitant l'aide financière régionale dans le cadre des Contrats régionaux d'équilibre territorial (CRET) comporte un volet paysage réalisé par un Paysagiste Diplômé d'Etat et que les travaux intègrent à minima 20 % d'espaces végétalisés en pleine terre par les intervenants nommés ci-dessous :

Références : Monsieur RAMOS-GUERRERO Frédéric – Bö Végétal – BTS Horticole JEV

Paysagiste : Paysage environnement.

3/- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette délibération et de valider l'achat et la plantation des arbres suivants pour un montant de **37 000euros HT** :

Place Tounsi : 4 oliviers de 2M

Place du Village « Future mairie » : 10 agrumes de 2M50.

Implantation proche du Basket : 40 Photinia de 0.80cm.

Place des HLM : 6 Mûriers platanes stériles + 4 faux poivriers.

Muret derrière la place Georges Clémenceau : 40 Photinia de 0.80cm

Avenue du Général de Gaulle : 8 érables et 8 pyrus

Parking Fleur de Lin : 10 Muriers platanes stériles port parasol et 4 acacias robiniers

Plateau Sportif : 2 prunus

Promenade Rive du paillon : 2 magnolias grandiflora

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 15 Votants : 19 Absents : 8 Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 12/02/2020

et publication en mairie le : 13/02/2020